

La holding: Vecteur de croissance?



Cabinet BAHMAD



CHAMBRE FRANÇAISE
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU MAROC

Sommaire

- ☐ Qu'est ce qu'une société Holding ?
- ☐ Quelles sont ses avantages ?
- ☐ Quelles sont ses inconvénients ?
- ☐ La création de la holding

Qu'est ce qu'une holding?

- ❑ **Définition du Larousse:** « Société financière qui détient des participations dans d'autres sociétés et dont la fonction est d'en assurer l'unité de direction ».

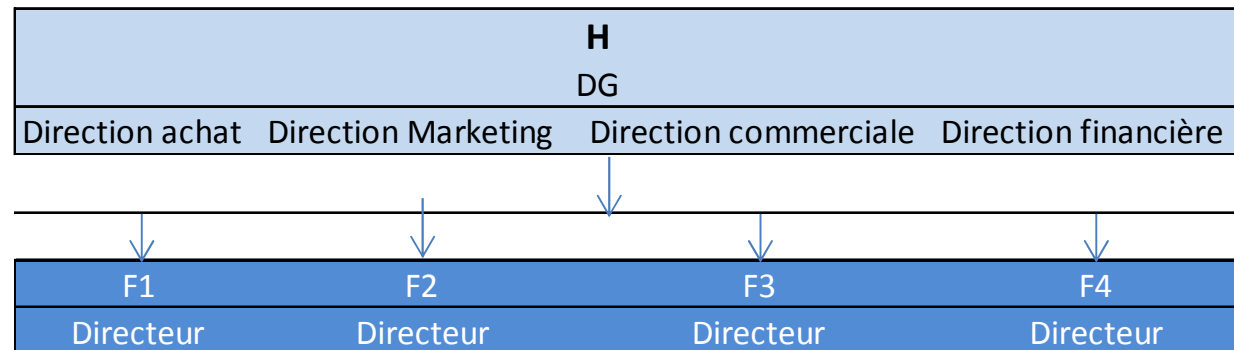
- ❑ Il n'existe pas de définition juridique dans le droit marocain.
La circulaire 722 du CGI précise que « la holding peut être définie comme étant une **société** qui **détient** des titres de participation lui permettant de **diriger** et de **contrôler** l'activité des **entreprises** dont elle détient les titres ».

Types de holding

Il existe deux types de holding:

- **Holding passive:** Elle ne fait que détenir des titres de participations.
- **Holding active ou animatrice:** Elle assure la direction d'un groupe. Elle regroupe le staff de direction ainsi que toutes les fonctions transversales. Les entités remplissent ainsi leur rôle opérationnel sans gérer l'aspect administratif (*management fees*).

Grâce à des conventions de prestations de services la holding facture les coûts de direction.



Avantages de la société holding

Facilite l'accès à des crédits bancaires pour le financement du groupe ou pour l'achat d'entreprises

- Une personne morale peut, plus facilement, contracter un emprunt bancaire que des personnes physiques. Ces derniers peuvent, même avec un apport limité, créer une holding qui peut se charger d'emprunter le reste des fonds nécessaires à leur place.
- Les banquiers ont ainsi la possibilité de mieux évaluer la situation financière du holding en se basant sur ses documents comptables.

Avantages de la société holding

Permet d'optimiser la gestion de trésorerie du groupe grâce à des conventions de gestion de trésorerie

	F1	F2	F3	Total
Trésorerie	500 000	- 200 000	1 000 000	1 300 000
Gestion séparée	Pas de placement	Découvert à 9%	Placement à 3%	
Intérêts	-	- 18 000	30 000	12 000
Gestion groupée				Placement 3%
				39 000
Gain				27 000

Avantages de la société holding

Optimisation de la gestion de trésorerie

Article 12 de la loi bancaire 34-03 interdit à toute personne non agréée en qualité d'établissement de crédit d'effectuer, à titre de profession habituelle, les opérations visées à l'article premier (la réception de fonds du public ; les opérations de crédit...)

Toutefois, toute personne peut pratiquer les opérations suivantes :

- ...
- procéder à des opérations de trésorerie avec des sociétés ayant avec elle, **directement** ou **indirectement**, des liens de **capital** conférant à **l'une d'elles** un pouvoir de contrôle effectif sur les autres ;

Avantages de la société holding

Optimisation de l'acquisition des entreprises

- Le holding peut déduire intégralement les intérêts des crédits bancaires liés au financement d'achat d'actions ou de parts
- La remontée des dividendes relatives aux parts sociales ou actions rachetées permet en outre de financer les emprunts en question en toute franchise d'impôt.

Avantages de la société holding

Optimisation de l'acquisition des entreprises

- **Régime mère fille (Article 6-1-C-1 du CGI)**

Sont exonérés de l'impôt sur les sociétés retenu à la source :

1°-Les produits des actions, parts sociales et revenus assimilés suivants :

- **les dividendes** et autres produits de participation similaires versés, mis à la disposition ou **inscrits en compte par des sociétés** soumises ou exonérées de **l'impôt sur les sociétés** à des sociétés ayant leur **siège social** au **Maroc** et **soumises** audit impôt, à condition qu'elles fournissent à la société distributrice ou à l'établissement bancaire délégué une attestation de propriété de titres comportant le numéro de leur identification à l'impôt sur les sociétés. Ces produits, sous réserve de l'application de la condition prévue ci-dessus, ainsi que ceux de source étrangère **sont compris** dans les **produits financiers de la société bénéficiaire avec un abattement de 100%**

Avantages de la société holding

Optimisation de l'acquisition des entreprises

Une personne physique détient deux sociétés F1 et F2 ayant les caractéristiques suivantes:

F1 Actif	Passif
Immobilisations: 500.000	Capitaux propres: 1000.000
Actif circulant: 1.500.000	Dettes financières: 500.000
Trésorerie: 500.000	Passif circulant: 1000.000
Total Bilan: 2.500.000	Total Bilan: 2500.000
Charges	Produits
Charges d'exploitation: 9000.000	Chiffre d'affaires: 10.000.000
Résultat financier: -50.000	
Impôt: -285.000	
Résultat net: 665.000	

F2 Actif	Passif
Immobilisations: 500.000	Capitaux propres: 100.000
Actif circulant: 1.300.000	Compte courant: 500.000
	Passif circulant: 1000.000
	Trésorerie: 200.000
Total Bilan: 1.800.000	Total Bilan: 1800.000
Charges	Produits
Charges d'exploitation: 5500.000	Chiffre d'affaires: 5000.000
Résultat financier: -100.000	
Impôt: 0	
Résultat net: -600.000	

- Mr X veut acheter une structure F3 présentant une activité complémentaire avec les caractéristiques suivantes:

Le coût d'acquisition est fixé à 3.000.000 Dhs. La banque peut financer 70% de l'opération soit 2.100.000 dhs au taux de 10% sur une durée de 7 ans.

Soit des intérêts pour 828 kdhs

Trois choix se présentent à Mr X:

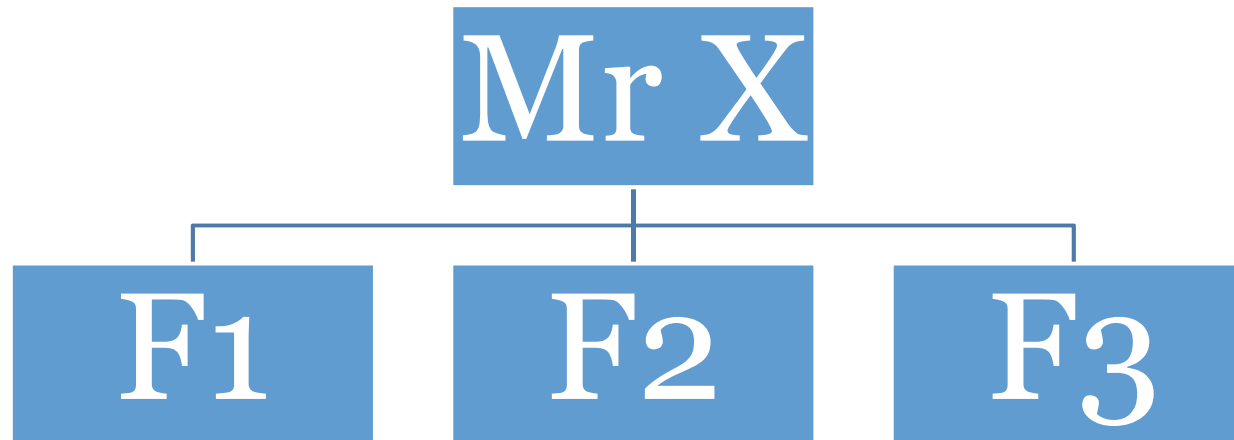
- 1- Acquérir l'entreprise avec ses propres deniers.
- 2- Acquérir l'entreprise avec F1 ou F2.
- 3- Acquérir l'entreprise par une société holding

F3 Actif	Passif
Immobilisations: 500.000	Capitaux propres: 2000.000
Actif circulant: 1.000.000	Dettes financières: 0
Trésorerie: 1.000.000	Passif circulant: 1000.000
Total Bilan: 2.500.000	Total Bilan: 2500.000
Charges	Produits
Charges d'exploitation: 4200.000	Chiffre d'affaires: 5.000.000
Résultat financier: 0	
Impôt: -240.000	
Résultat net: 560.000	

Avantages de la société holding

Optimisation de l'acquisition des entreprises

Acquérir l'entreprise directement par Mr X



Avantages de la société holding

Optimisation de l'acquisition des entreprises

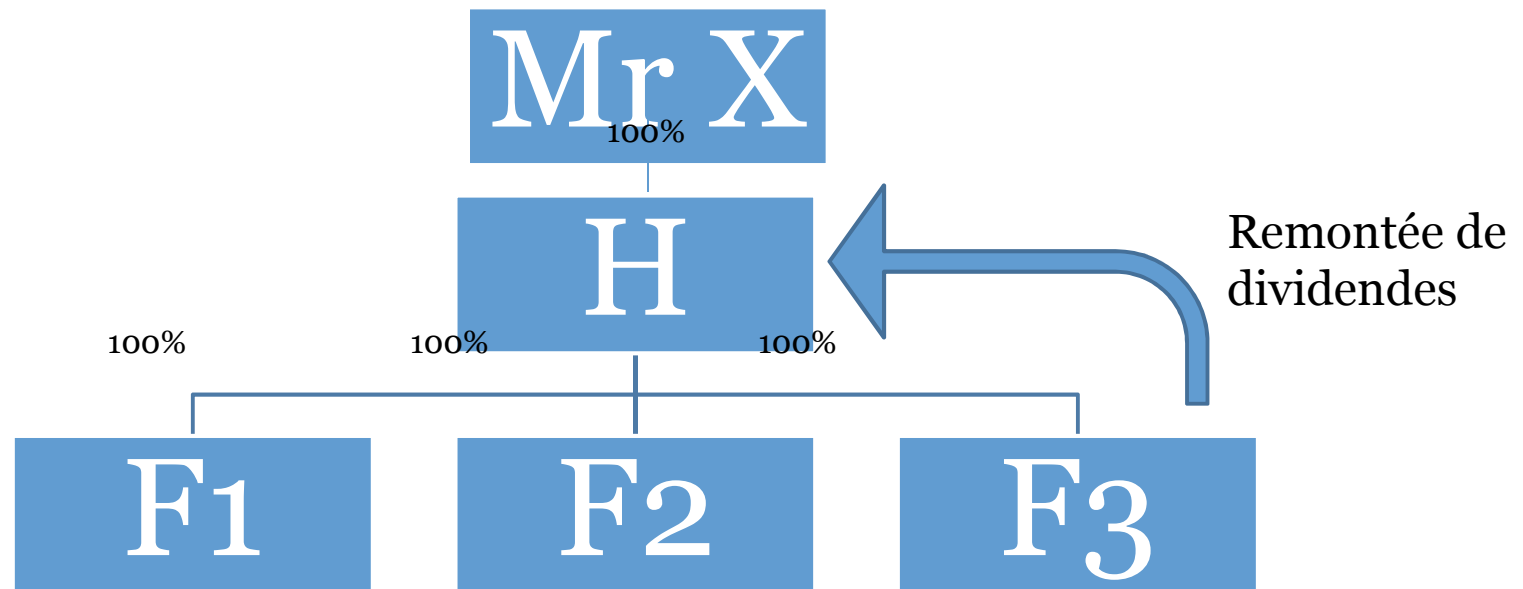
Acquérir l'entreprise directement par Mr X

- Mr X doit donner ses propres garanties aux banques. En cas de défaillance, ses biens seront donc engagés.
- Les frais financiers liés à l'emprunt de 828 kdhs ne sont pas déductibles de son IR.
- Pour payer son emprunt, il doit sortir de la société un salaire ou des dividendes pour une imposition à minima égale à 40,5%, soit une imposition de 850 kdhs pour l'emprunt de 2100 kdhs;

Avantages de la société holding

Optimisation de l'acquisition des entreprises

Acquérir l'entreprise par une société holding



Avantages de la société holding

Optimisation de l'acquisition des entreprises

- H peut déduire les intérêts financiers liées à l'emprunt. Economie de 248 kdhs.
- H peut remonter des dividendes de la fille sans avoir à supporter l'imposition de 15% applicables aux personnes physiques. Ces dividendes sont intégrés dans les produits d'exploitation de la société mère mais bénéficient d'un abattement de 100%
- H peut en outre mobiliser les ressources financières du groupe pour acheter ou créer une autre structure.

Avantages de la société holding

Vision globale, synergie et mutualisation des coûts

- La holding peut mettre en place une stratégie globale pour le groupe déclinée par les sociétés filles.
- Une vision globale permet de détecter les synergies entre les sociétés.
- Mutualiser les coûts de structure transversaux.

Avantages de la société holding

Mutualisation des coûts

Filiales	F1	F2	F3	TOTAL
Chiffre d'affaires	10 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
Services Achats	200 000	156 000	160 000	516 000
Services comptables	120 000	120 000	120 000	360 000
Direction générale	200 000	200 000	200 000	600 000
Charges de structure	520 000	476 000	480 000	1 476 000
Quote part charges	35%	32%	33%	100%

Synergie	
	H
Chiffre d'affaires	1 067 000
Services Achats	250 000
Services comptables	120 000
Direction générale	600 000
Charges communes	970 000
Gain probable	506 000

Meilleure répartition des charges communes				
	F1	F2	F3	TOTAL
Chiffre d'affaires	10 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
Charges communes	533 500	266 750	266 750	1 067 000
	50%	25%	25%	100%

Les coûts de structure sont mieux répartis sur les filiales

La mutualisation des services communs peut créer des économies

Avantages de la société holding

Transmission du groupe

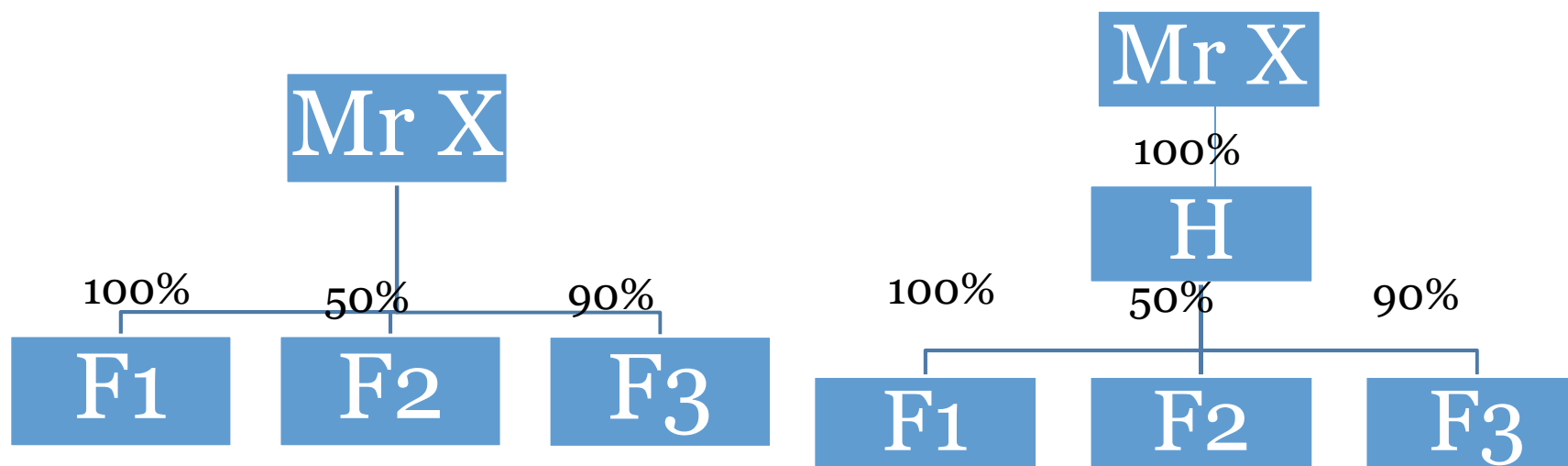
- La holding facilite la transmission du groupe. Avec la cession d'une seule société, l'acquéreur ou l'héritier détient le contrôle de la totalité du groupe.

Les inconvénients d'une société de holding

- La création du holding génère de nouveaux flux entre les sociétés membres du groupe que la holding doit gérer.
- Les opérations réalisées entre les filiales et avec la société mère et n'ayant pas de contrepartie économique, peuvent faire l'objet de redressement par l'administration fiscale.
- Perte de l'autonomie en matière de gestion pour les filiales du groupe.

Création de la Holding

□ Apport des titres à une société



Mr X crée une société H à laquelle il apporte les titres qu'il détient.

Création de la Holding

□ Apport des titres à une société créée

Etapas juridiques:

- Evaluation des titres par un commissaire aux comptes
- Traité d'apport
- Agrément du nouvel associé chez les filiales
- Création de la société holding avec l'apport des titres

Exemple :

Valorisation des titres et apport à la société H pour une valeur de 17 Mdhs.

Sociétés	F1	F2	F3	Total
Valorisation de l'entreprise	10 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
% de détention	100%	50%	90%	
Valorisation des titres	10 000 000	2 500 000	4 500 000	17 000 000

Création de la Holding

□ Apport des titres à une société

Structure du bilan de H

ACTIF	PASSIF
Actif immobilisé: 17 Mdhs (Titres de participations)	Capital: 17 Mdhs
Total bilan : 17Mdhs	Total bilan : 17Mdhs

Création de la Holding

□ Apport des titres à une société créée

▪ Fiscalité liée à l'opération

Régime de droit commun

- Imposition de la plus value chez l'apporteur résultant de l'apport au titre de cession de parts ou d'actions au taux de 20%.
- Imposition aux droits d'enregistrement chez la société bénéficiaire au taux de 1% au titre l'apport

Sociétés	F1	F2	F3	Total
Valorisation de l'entreprise	10 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
% de détention	100%	50%	90%	
Valorisation des titres	10 000 000	2 500 000	4 500 000	17 000 000
Prix de revient	100 000,00	50 000,00	50 000,00	200 000,00
Plus value	9 900 000,00	2 450 000,00	4 450 000,00	16 800 000,00
Impot sur la plus value	1 980 000,00	490 000,00	890 000,00	3 360 000,00
Droits d'enregistrement	100 000	25 000	45 000	170 000,00
Fiscalité totale	2 080 000,00	515 000,00	935 000,00	3 530 000,00

Création de la Holding

□ Apport des titres à une société

Régime transitoire

Article 247 **XXIV.-A du CGI** Exonération de la plus-value résultant de l'apport d'une personne physique de l'ensemble des titres de capital qu'elle détient dans une ou plusieurs sociétés à une société holding résidente soumise à l'I.S.

Sociétés	F1	F2	F3	Total
Valorisation de l'entrepr	10 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
% de détention	100%	50%	90%	
Valorisation des titres	10 000 000	2 500 000	4 500 000	17 000 000
Prix de revient	100 000,00	50 000,00	50 000,00	200 000,00
Plus value	9 900 000,00	2 450 000,00	4 450 000,00	16 800 000,00
Impot sur la plus value	-	-	-	-
Droits d'enregistrement	100 000	25 000	45 000	170 000,00
Fiscalité totale	100 000,00	25 000,00	45 000,00	170 000,00

Création de la Holding

□ Apport des titres à une société

Régime transitoire

□ Conditions

- l'apport doit être effectué entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2015
- Intervention d'un commissaire aux apports pour l'évaluation des titres
- Engagement de conservation des titres **par la société bénéficiaire** dudit apport pendant une durée d'au moins quatre (4) ans;
- Engagement par la personne physique apporteuse de payer l'IR au titre de la plus value nette résultant de l'opération d'apport, lors de la cession partielle ou totale ultérieure (**Sursis d'imposition**)
- Obligations déclaratives dans les 60 jours suivant l'apport.

Merci pour votre attention

Brahim BAHMAD
Cabinet BAHMAD

05 24 34 84 16

06 42 37 90 21

direction@cabinet-bahmad.com